



Demande d'autorisation de transport de matières radioactives au Luxembourg



Par la présente, le soussigné demande l'obtention d'une autorisation de transport de matières radioactives tombant sous le régime d'autorisation défini par la loi du 28 mai 2019 relative à la radioprotection et le RGD du 1^{er} août 2019 relatif à la radioprotection. Le transport de combustible nucléaire et d'hexafluorure d'uranium est interdit (Loi : Art. 35.).

1. Saisie

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Informations générales du demandeur

Nom et prénom du demandeur*	<input type="text"/>
Qualité*	<input type="text"/>
Nom de l'établissement*	<input type="text"/>
Raison sociale*	<input type="text"/>
Siège administratif*	<input type="text"/>

Objet de la demande et informations relatives au transport

Type de transport et informations relatives au transport* : (éventuellement la destination, la date présumée ou la fréquence)	<input type="text"/>
Informations relatives aux matières radioactives transportées* : (les caractéristiques des matières radioactives transportées, leur quantité, leur état physique et chimique, leur caractère scellé ou non scellé, le conditionnement, la nature et l'intensité des rayonnements émis)	<input type="text"/>
Types de colis destinés à être transportés (numéros ONU)* :	<input type="text"/>
Mesures de précaution relatives à la manutention et l'entreposage* :	<input type="text"/>



Personne chargée de la radioprotection

Personne interne à l'établissement chargée de la surveillance du transport ainsi que des conditions particulières imposées éventuellement par l'autorisation.

Nom et prénom* :

Adresse professionnelle* :

Numéro de téléphone professionnel* :

Adresse e-mail professionnelle* :

à joindre :

- un certificat attestant la validité de la qualification

Conseiller à la sécurité de la classe 7 (si applicable) :

Nom et prénom :

Adresse professionnelle :

Numéro de téléphone professionnel :

Adresse e-mail professionnelle :

à joindre :

- un certificat attestant la validité de la qualification
- une copie du contrat (si conseiller externe à la société)

Personnel affecté au transport :

à joindre :

- la qualification du personnel affecté au transport et au convoyage
- l'information de ce personnel quant aux mesures à prendre en cas d'accidents

Pièces justificatives

à joindre :

- la procédure interne d'urgence.
- le programme de protection radiologique définissant les objectifs de radioprotection ainsi que les moyens prévus pour atteindre ces objectifs en tenant compte de la nature et de l'ampleur des risques.
- un certificat de l'assurance souscrite en vue de couvrir les risques inhérents aux incidents et accidents susceptibles d'être provoqués par la nature des marchandises transportées
- la copie de l'autorisation pour le transport de matières radioactives délivrée par les autorités compétentes de l'État où le transporteur a son siège (transporteur établi en dehors du territoire luxembourgeois)



La demande d'autorisation de transport par voie aérienne doit être accompagnée de l'autorisation de transport spéciale ou générale délivrée à l'exploitant par le Ministre des Transports ou son délégué. (art. 7 du règlement grand-ducal du 27 février 1986 relatif au transport aérien de marchandises dangereuses)

Taxe

Le soussigné a pris connaissance qu'à l'échéance du 1er juin de chaque année, tout établissement détenteur d'une autorisation de transport de matières radioactives, à l'exclusion des autorisations limitées aux transports de colis portant le numéro d'identification ONU 2908, 2909, 2910, 2911, tels que relevé à l'ADR, est tenu de payer une taxe de 500 euros.

La preuve de paiement est à envoyer à la Direction de la santé.

2. Signature

La signature ci-après certifie la conformité des données fournies

Fait à* :

Le* :

Chef d'établissement

Nom et prénom(s)* :

Signature* :

Personne chargée de la radioprotection

Nom et prénom(s)* :

Signature* :